

LIVRE. PREMIER.

LA POPULATION ET SES BESOINS

PREMIÈRE PARTIE.

LA POPULATION AUTOCHTONE ET SES BESOINS

TITRE I.

LA POPULATION ET LA MAIN-D'ŒUVRE

CHAPITRE 1.

ETAT DE LA POPULATION.

1. — LES DONNÉES STATISTIQUES.

a) La population totale du Congo belge était, à la fin de 1947, de 10.761.353 habitants. Sa répartition, détaillée par province et par district, figure au tableau N° 1.

Les recensements effectués depuis 1935 donnent les chiffres repris sur le graphique ci-après :

GRAPHIQUE N° 1.



Pour le détail de ces statistiques, voir annexe N° 1

Les variations qui se manifestent durant les années de guerre semblent dues au nombre insuffisant des agents recenseurs. D'après les résultats d'enquêtes récentes effectuées dans les diverses régions de la Colonie, l'indice général de survivance serait de 6,66 ‰ (naissances 31,48 ‰ - décès 24,84 ‰) ; ceci correspond à une augmentation annuelle de 70 000 âmes environ.

<p>PROVINCE DE LEOPOLDVILLE Chef-Lieu : Léopoldville DISTRICT DU MOYEN-CONGO Chef-Lieu : Léopoldville</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 1.- Ville de Léopoldville 2.- du Pool Kasaagulu 3.- de l'Inkisi Madimba</p> <p>DISTRICT DU BAS-CONGO Chef-Lieu : Boma</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 4.- du Bas Fleuve Boma 5.- de Matadi Matadi 6.- du Mayumbe Tshela 7.- de Maniangas Luozi 8.- des Cataractes Thysville</p> <p>DISTRICT DU LAC LEOPOLD II Chef-Lieu : Inongo</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 9.- d'Inongo Inongo 10.- de Mushie Mushie 11.- d'Oshwe Oshwe 12.- de Kutu Kutu 13.- de Banningville Banningville</p> <p>DISTRICT DU KWANGO Chef-Lieu : Kikwit</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 14.- du Moyen-Kwilu Kikwit 15.- d'Idiofa Idiofa 16.- des Bapende Gungu 17.- de la Lukula Masi-Manimba 18.- de Feshi Feshi 19.- de Kahemba Kahemba 20.- des Bayakas Nord Kenge 21.- des Bayakas Sud Kasongo-Lunda</p>	<p>45.- de Bafwasende Bafwasende 46.- d'Opala Opala 47.- de Yahuma Yahuma 48.- d'Isangi Isangi 49.- de Stanleyville Stanleyville 50.- de Ponthierville Ponthierville 51.- de Lubutu Lubutu</p> <p>DISTRICT DE L'UELE Chef-Lieu : Buta</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 52.- de Bondo Bondo 53.- d'Ango Ango 54.- de Dungu Dungu 55.- des Manbetu Paulis 56.- de Buta Buta 57.- d'Aketi Aketi 58.- de Poko Poko 59.- de Niangara Niangara</p> <p>DISTRICT DU KIBALI-ITURI Chef-Lieu : Irumu</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 60.- de Faradje Faradje 61.- de Mahagi Mahagi 62.- de Djugu Djugu 63.- de l'Epulu Mambasa 64.- de Bunia Bunia 65.- de Wamba Wamba 66.- de Watsa Watsa</p>	<p>DISTRICT DU LULUABA Chef-Lieu : Jadotville</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 94.- Ville de Jadotville 95.- de Jadotville Jadotville 96.- de Mitwaba Mitwaba 97.- de Kolwezi Kolwezi 98.- de Malonga Malonga</p> <p>DISTRICT DU HAUT-KATANGA Chef-Lieu : Elisabethville</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 99.- Ville d'Elisabethville 100.- d'Elisabethville Elisabethville 101.- de Kasenga Kasenga 102.- de Sakania Sakania</p>
<p>PROVINCE DE L'EQUATEUR Chef-Lieu : Coquilhatville DISTRICT DU CONGO-UBANGI Chef-Lieu : Lisala</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 22.- de Bomboma Bomboma 23.- de Budjala Budjala 24.- de Lisala Lisala 25.- de Bumba Bumba 26.- de Busu-Djanaoa Busu-Djanaoa 27.- de Libenge Libenge 28.- de Bosobolo Bosobolo 29.- de Banzyville Banzyville 30.- de Gemena Gemena 31.- de Nouvelle-Anvers Nouvelle-Anvers</p> <p>DISTRICT DE LA TSHUAPA Chef-Lieu : Boende</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 32.- de Basankusu Basankusu 33.- de Bikoro Bikoro 34.- de Bongandanga Bongandanga 35.- de Djolu Djolu 36.- de Befale Befale 37.- de Coquilhatville Coquilhatville 38.- d'Ingende Ingende 39.- de Monkoto Monkoto 40.- de Bokungu Bokungu 41.- de Boende Boende 42.- d'Ikela Ikela</p>	<p>PROVINCE DU KIVU Chef-Lieu : Costermansville DISTRICT DU KIVU Chef-Lieu : Costermansville</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 67.- de Beni Beni 68.- de Lubero Lubero 69.- de Masisi Masisi 70.- de Rutshuru Rutshuru 71.- de Kalehe Kalehe 72.- de Kabare Kabare 73.- de Shabunda Shabunda 74.- de Costermansville Costermansville 75.- d'Uvira Uvira 76.- de Mwenga Mwenga 77.- de Fizi Fizi</p> <p>DISTRICT DU MANIEMA Chef-Lieu : Kasongo</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 78.- de Kindu Kindu 79.- de Kibombo Kibombo 80.- de Pangi Pangi 81.- de Kabambare Kabambare 82.- de Kasongo Kasongo</p>	<p>PROVINCE DU KASAI Chef-lieu : Lusambo DISTRICT DU KASAI Chef-Lieu : Luebo</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 103.- de Luebo Luebo 104.- de Demba Demba 105.- de Luluabourg Luluabourg 106.- de la Miao Kazumba 107.- de Tshikapa Tshikapa 108.- de Basongo Basongo 109.- de Bakuba Mweka 110.- de Dekese Dekese</p> <p>DISTRICT DU SANKURU Chef-Lieu : Lusambo</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 111.- de Lusambo Lusambo 112.- de Dimbelenge Dimbelenge 113.- de Lomela Lomela 114.- de Kole Kole 115.- de Lodja Lodja 116.- de Lubefu Lubefu 117.- de Katak-Kombe Katak-Kombe</p> <p>DISTRICT DE KABINDA Chef-Lieu : Kabinda</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 118.- de Tshofa Tshofa 119.- de Kabinda Kabinda 120.- des Baluba Tshilenge 121.- de Kanda-Kanda Kanda-Kanda 122.- de Dibaya Dibaya 123.- de Luisa Luisa</p>
<p>PROVINCE ORIENTALE Chef-Lieu : Stanleyville DISTRICT DE STANLEYVILLE Chef-Lieu : Stanleyville</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 43.- de Basoko Basoko 44.- de Banalia Banalia</p>	<p>PROVINCE DU KATANGA Chef-Lieu : Elisabethville DISTRICT DU TANGANIKA Chef-Lieu : Albertville</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 83.- de Baudouinville Baudouinville 84.- d'Albertville Albertville 85.- de Manono Manono 86.- de Kongola Kongolo 87.- de Kabalo Kabalo</p> <p>DISTRICT DU HAUT-LOMAMI Chef-Lieu : Kamina</p> <p>Territoires Chefs-Lieux 88.- de Kabongo Kabongo 89.- de Mwanza Mwanza 90.- de Bukama Bukama 91.- de Kamina Kamina 92.- de Kapanga Kapanga 93.- de Sandoa Sandoa</p>	<p>TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI Chef-Lieu : Usumbura RESIDENCE DU RUANDA Chef-lieu : Kigali</p> <p>Territoires Chefs-Lieux - de Kisenyi Kisenyi - de Ruhengeri Ruhengeri - de Biumba Biumba - de Kibungu Kibungu - de Kigali Kigali - de Nyanza Nyanza - d'Astrida Astrida - de Shangugu Shangugu</p> <p>RESIDENCE DE L'URUNDI Chef-lieu : Kitega</p> <p>Territoires Chefs-Lieux - d'Usumbura Usumbura - de Ngozi Ngozi - de Muhinga Muhinga - de Ruyigi Ruyigi - de Rutana Rutana - de Bururi Bururi</p>

La population indigène se répartit à travers la Colonie de façon fort inégale. Ceci apparaît clairement sur la carte N° 2 dont chacun des points représente mille habitants. On remarque notamment la densité, plus grande des régions du Kivu, de L'Ituri et du Bas-Congo. (Pour la division en territoires et districts, voir la carte N° 1. - Le détail de la répartition de la population, par provinces et districts, est donné au tableau ci-dessous :)

POPULATION INDIGENE REPARTIE PAR PROVINCES ET DISTRICTS.

Tableau n° 1

Provinces et districts	Hommes	Femmes	Enfants	Total	Densité	Indices d'accroissement
Moyen-Congo	99.526	75.697	129.945	305.168	10,71	+ 14,51
Bas-Congo	133.830	156.037	269.812	559.679	14,20	+ 18,55
Kwango	289.946	335.779	551.380	1.177.105	7,90	+ 10,87
Lac Léopold II	83.184	100.876	149.379	333.439	2,26	+ 11,17
<i>Léopoldville :</i>	606.486	668.389	1.100.516	2.375.391	6,54	+ 13,80
Congo-Ubangi	255.333	263.381	400.857	919.571	5,31	+ 14,73
Tshuapa	222.280	251.650	207.137	681.067	2,96	- 5,36
<i>Equateur :</i>	477.613	515.031	607.994	1.600.638	3,97	+ 6,97
Stanleyville	211.597	202.481	232.231	646.309	2,88	- 4,89
Uele	301.134	283.319	211.268	795.721	4,10	- 4,35
Kibali-Ituri	237.484	233.208	352.487	823.179	7,80	+ 5,85
<i>Orientale :</i>	750.215	719.008	795.986	2.265.209	4,28	+ 0,76
Kivu	304.694	302.927	528.690	1.136.311	8,84	+ 15,58
Maniema	110.035	115.748	113.142	338.925	3,33	+ 1,29
<i>Kivu :</i>	414.729	418.675	641.832	1.475.236	6,40	+ 10,78
Haut-Katanga	75.223	66.291	94.859	236.373	2,20	+ 6,66
Lualaba	165.518	172.723	202.682	540.923	2,26	+ 2,38
Tanganika	115.017	135.985	171.982	422.984	2,80	+ 5,75
<i>Katanga :</i>	355.758	374.999	469.523	1.200.280	2,41	+ 4,91
Sankuru	138.688	155.409	170.345	464.442	4,00	+ 2,25
Kasaï	197.403	211.427	300.744	709.574	6,00	+ 6,63
Kabinda	181.679	211.698	277.206	670.583	7,69	+ 4,29
<i>Kasaï :</i>	517.770	578.534	748.295	1.844.599	5,73	+ 4,29
TOTAUX	3.122.571	3.274.636	4.364.146	10.761.353	4,60	+ 6,66

Le Plan Décennal prévoit un important développement du service médical ; il vise simultanément à l'augmentation du nombre des naissances et à la diminution de la mortalité. Particulièrement, la lutte entreprise contre la mortalité infantile est susceptible de provoquer, dans un court délai, une nette amélioration de l'indice de survivance.

Dans l'ensemble, les renseignements disponibles proviennent de statistiques établies suivant des méthodes empiriques ; on ne peut leur attribuer une rigoureuse exactitude.

Dans le cadre du recensement mondial organisé par la F. A. O., le Gouvernement entreprend actuellement un recensement par sondages, portant tout à la fois sur la situation démographique et la production agricole. Les résultats seront connus en 1950.

b) La densité moyenne de la population congolaise est de 4,60 habitants au Km². La carte n° 2 montre que la répartition territoriale de la population est très irrégulière. La densité par district varie de 2,20 habitants au Km² dans le Haut-Katanga, à 14,20 dans le Bas-Congo ; la densité par territoire oscille entre 0,92 dans le territoire d'Oshwe (lac Léopold) et 50,36 à Kabare (Kivu).

A titre de comparaison, rappelons que la densité de la population est de 275 habitants par Km² en Belgique, de 14 habitants aux U. S. A., de 70 aux Indes Anglaises, de 25 aux Indes Néerlandaises.

Le Congo Belge est donc défavorisé. Une aussi grande dispersion de la population sur un immense territoire pose de graves problèmes, tant économiques qu'administratifs. L'éparpillement des marchés et l'accroissement des frais de distribution, l'étirement des voies de communication et le volume relativement faible du tonnage transporté, la dispersion des réserves de main-d'œuvre, et la nécessité de concentrer les travailleurs loin de leurs villages d'origine, sont autant de difficultés qui freinent le développement de l'économie coloniale.

La recherche d'une solution à ces problèmes constitue un des objectifs principaux du Plan Décennal.

Notons en passant que la situation démographique du Congo Belge est exactement à l'inverse de celle d'autres pays neufs. Par exemple, aux Indes Anglaises, l'obstacle principal au développement économique réside dans la surpopulation.

La population totale se répartit comme suit entre milieux coutumiers et extra-coutumiers :

POPULATION VIVANT EN MILIEUX COUTUMIERS

Tableau n°2.

Provinces	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Léopoldville	461.957	582.064	979.660	2.023.681
Equateur	386.229	448.925	543.656	1.378.810
Orientale	560.310	581.526	644.438	1.786.274
Kivu	319.393	348.979	553.700	1.222.072
Katanga	240.466	301.862	383.558	925.886
Kasaï	480.321	551.977	714.889	1.747.187
Total Colonie	2.448.676	2.815.333	3.819.901	9.083.910

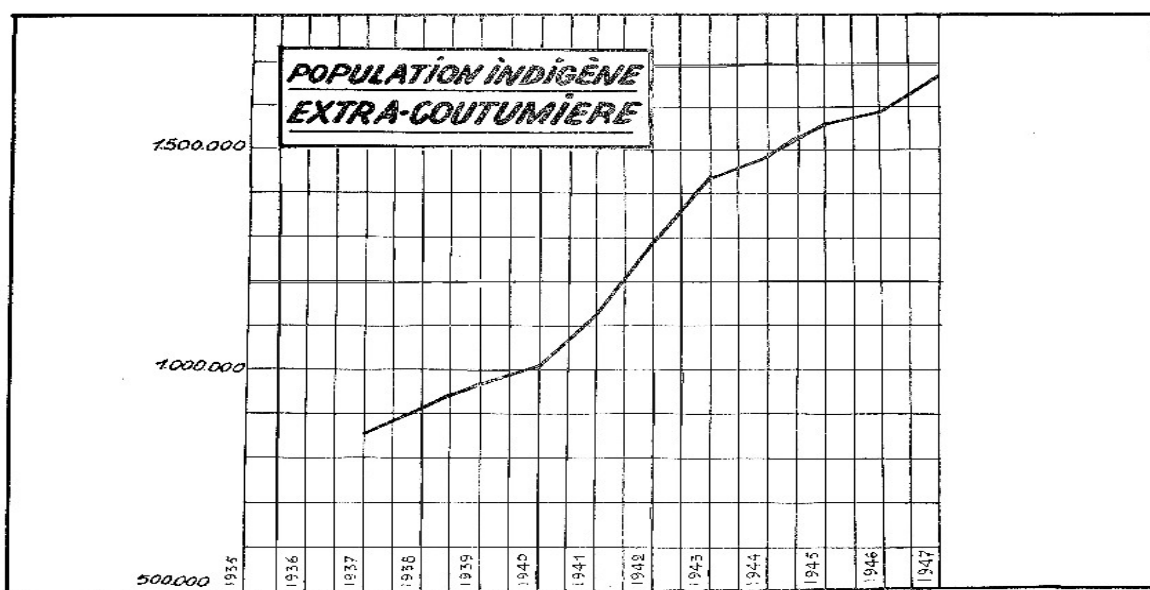
POPULATION EXTRA-COUTUMIERE. (HABITANTS DES CENTRES EXTRA-COUTUMIERS, CITES INDIGENES, CAMPS, POPULATION FLOTTANTE)

Tableau n° 3.

Provinces	Hommes	Femmes	Enfants	Total	% de la population totale
Léopoldville	144.529	86.325	120.856	351.710	14,80
Equateur	91.384	66.106	64.338	221.828	13,85
Orientale	189.905	137.482	151.548	478.935	21,14
Kivu	95.336	69.696	88.132	253.164	17,16
Katanga	115.292	73.137	85.965	274.394	22,86
Kasaï	37.449	26.557	33.406	97.412	5,28
Total Colonie	673.895	459.303	544.245	1.677.443	15,58

L'augmentation, au cours des dix dernières années, de cette fraction de la population est représentée par le graphique suivant :

GRAPHIQUE N° 2



Pour le détail de ces statistiques, voir annexe n° 2

Ce graphique fait apparaître un mouvement très net d'émigration des milieux coutumiers vers les centres urbains et les villages industriels de travailleurs. Si des mesures appropriées ne sont pas prises, la population des milieux non-coutumiers pourrait atteindre le chiffre de 3.000.000 au terme de la décade.

L'attention a été souvent attirée sur ce phénomène inquiétant. Divers remèdes ont été proposés. Le seul réellement efficace est l'amélioration des conditions de vie dans les milieux ruraux. Le programme agricole contenu dans le Plan Décennal et celui du Fonds du Bien-être Indigène tendent à ce résultat.

2. INTERPRETATION DES DONNEES STATISTIQUES.

Ces renseignements statistiques sommaires traduisent imparfaitement la situation démographique de la Colonie : les chiffres reflétant la situation démographique générale n'indiquent qu'une moyenne.

A côté de quelques régions à forte natalité, telles le Bas-Congo et le Kivu, les Uele et la Cuvette Centrale ont des indices démographiques nettement négatifs. Ailleurs on constate que les taux de mortalité et de natalité s'équilibrent.

Au total, la tendance générale est vers la dénatalité.

Cette situation a des causes nombreuses ; l'une des principales est, sans aucun doute le dépeuplement des milieux coutumiers au profit des centres extra-coutumiers. Ce mouvement, qui est plus accentué que les chiffres ne le font apparaître, a pour conséquences un vieillissement marqué de la population en milieux coutumiers et un grave déséquilibre de la structure sociale au sein des centres extra-coutumiers.

a) le vieillissement dans les milieux coutumiers :

L'ensemble de la population vivant hors des milieux coutumiers représente environ 16 % de la population totale ou 21 % de la population mâle adulte et 14 % seulement de la population féminine. Ces 21 % de la population masculine sont le résultat d'une sélection; ils comprennent une très grande majorité d'hommes âgés de 15 à 30 ans.

Le recrutement des travailleurs et des effectifs de la force publique, porte sur les hommes jeunes et vigoureux, qui sont les éléments les plus productifs de la population. C'est donc une population vieillissante qui supporte la charge des travaux coutumiers et de la production alimentaire. Cette charge, de plus en plus lourde à mesure que la population se raréfie, accélère l'exode de la jeunesse. Dans le cadre de la famille indigène restée au village, le nombre des adultes en âge de reproduction diminue sans cesse.

b) le déséquilibre dans les milieux extra-coutumiers :

L'élément féminin représente en moyenne 68 % de l'élément masculin. La proportion tombe à 63 % dans le district minier du Lualaba, et à 60 % dans la région de Léopoldville.

Ce déséquilibre ajoute ses effets à ceux de l'insuffisance des salaires, de la promiscuité dans les logements et du brassage de coutumes juridiques, sociales et religieuses différentes, voire même contradictoires. Il cause des troubles sociaux graves, tels que l'instabilité des unions, le développement de la prostitution et des maladies vénériennes. Ce sont des causes de dénatalité. -

Une partie notable des 545.000 enfants des centres extra-coutumiers est composée de jeunes immigrants et n'est donc pas attribuable aux 460.000 femmes recensées dans ces centres. Le rapport « enfants/femmes » serait dès lors inférieur à l'unité. La vitalité apparente des centres extra-coutumiers serait le résultat d'une immigration intense et ne reflète pas leur situation démographique réelle

c) Conclusion :

Les milieux coutumiers sont menacés de vieillissement et de dénatalité surtout par l'émigration massive des individus en âge de reproduction. A l'exception des villages industriels créés par quelques grandes sociétés, les milieux extra-coutumiers souffrent d'une crise d'adaptation. Si les conditions que nous considérons comme la principale cause du mal n'étaient pas modifiées, l'évolution de la population congolaise serait dangereuse. Mais, dès à présent, une action sociale de plus en plus intense tend à porter

remède à cette situation. Déjà, la proportion des femmes vivant dans les centres extra-coutumiers, bien que trop basse encore, est en sensible amélioration.

Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour donner à ces problèmes complexes une solution définitive. Leur importance humaine et spirituelle suffit d'ailleurs à leur donner, dans les intentions des auteurs du Plan Décennal, une place privilégiée.



CHAPITRE II.

LA MAIN-D'ŒUVRE

Le développement de l'économie coloniale, condition essentielle du progrès spirituel et matériel des populations indigènes est conditionné, dans une large mesure, par l'ampleur de l'effort qui pourra être fourni par ces populations elles-mêmes; quelle peut être l'importance de cette contribution en quantité et en qualité ? Cette analyse fera l'objet des pages qui vont suivre. Plus loin, seront déterminées la nécessité, l'importance et les conditions de la collaboration européenne.

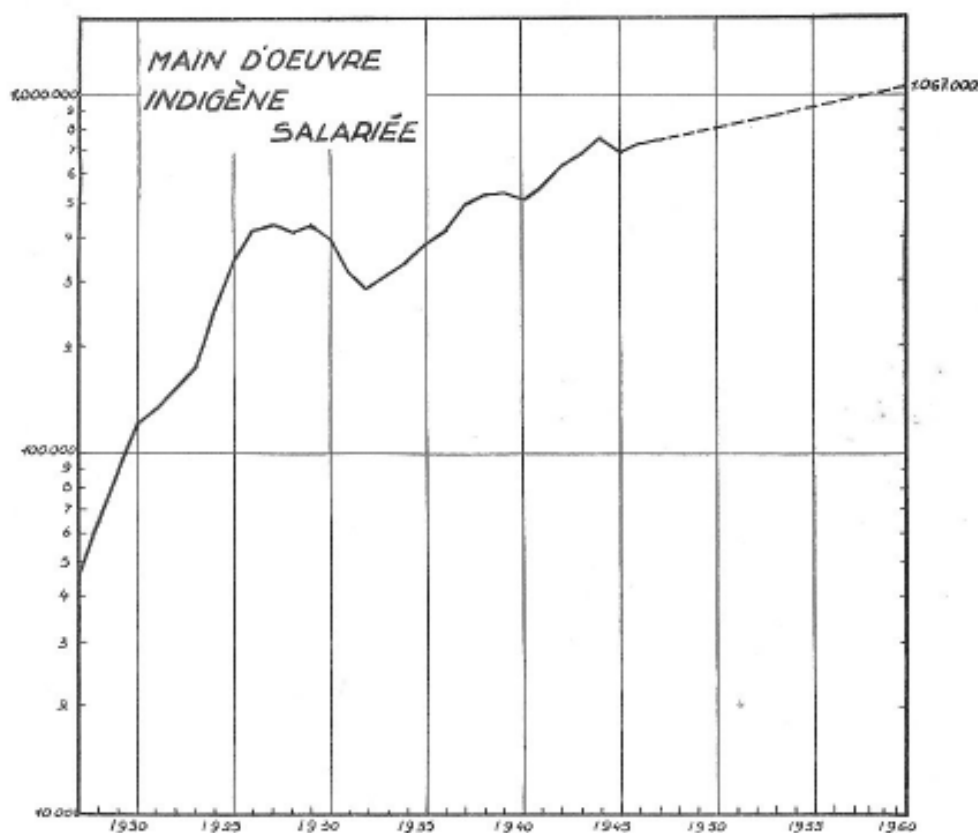
a) *Inventaire au premier janvier 1948.*

REPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Tableau n° 4.

PROVINCES	Travailleurs				Employés	Capitas ache- teurs et ven- deurs	Divers	Totaux
	Indus- triels	Commer- ciaux	Agri- coles	Totaux				
Léopoldville	71.041	12.092	36.081	119.214	7.685	2.140	39.680	168.719
Equateur	12.973	8.981	43.961	65.915	1.380	1.983	13.400	82.678
Orientale	74.478	14.525	57.210	146.213	2.598	3.384	29.795	181.990
Kivu	43.680	6.602	40.972	91.254	288	253	18.055	109.850
Katanga	66.242	10.821	13.411	90.474	3.200	2.536	28.912	125.122
Kasaï	35.818	3.857	12.599	52.274	1.732	2.239	30.505	86.750
TOTAL :	304.232	56.878	204.234	565.344	16.883	12.535	160.347	755.109

b) Progression du volume de l'emploi et prévisions
GRAPHIQUE N° 3



Pour le détail de ces statistiques, voir annexe n° 3

Il ressort du graphique N° 3 qu'en 30 ans, le volume de la main-d'œuvre salariée a approximativement décuplé

La ligne de tendance de l'emploi montre que l'effectif de la main-d'œuvre se situerait en 1959 aux environs de 1.100.000 unités, bien entendu si les conditions actuelles du marché du travail, (recrutement, législation sociale, conjoncture économique) n'étaient pas modifiées.

Les estimations des besoins de main-d'œuvre faites, pour la décennie prochaine, par quelques-uns des principaux employeurs, semblent confirmer cette prévision purement statistique.

L'accroissement de l'offre d'emploi sera particulièrement sensible dans le secteur de la production de services et dans les secteurs industriel et agricole. Il sera vraisemblablement minime pour la production minière.

Il faut donc admettre que le développement futur de la Colonie est intimement lié à une organisation rationnelle du travail.

b) *Le problème quantitatif : les effectifs.*

La population congolaise compte 3.123.000 hommes adultes. L'effectif de la main-d'œuvre au service des entreprises européennes peut être estimé pour 1949 à 800.000 unités.

Parmi les 2.323.000 hommes restants, sont compris quelque 600.000 consom-

mateurs divers, non producteurs agricoles : vieillards et infirmes, chefs, juges, greffiers, policiers, soldats, cantonniers, moniteurs, employés, etc...

Reste donc un million sept cent mille hommes environ qui consacrent tout ou partie de leur temps à l'agriculture. Pourront-ils être partiellement mobilisés par l'industrie ?

Faisons une remarque préalable. Un certain nombre d'entre eux seront entraînés par d'autres vocations. Dans une économie en expansion, il est classique que la production des services occupe un nombre de travailleurs qui s'accroît plus rapidement que ceux engagés dans la production des biens. La généralisation de l'enseignement permettra à nombre d'adolescents d'entrer dans les bureaux pour y accomplir des travaux administratifs.

Dès lors, il faut craindre que le nombre des consommateurs de vivres augmente considérablement au moment où diminue celui des producteurs agricoles. Le problème est insoluble si le progrès technique ne vient pas accroître la productivité de l'agriculture. Alors seulement un grand nombre de travailleurs ruraux pourront être libérés au profit de la production industrielle.

Au mieux, un pareil résultat ne peut guère être escompté avant la fin de la période décennale. A la même époque, la tension qui existe sur le marché du travail diminuera pour une autre raison. La main-d'œuvre féminine qui aura été formée en suite de l'application du programme d'enseignement pourra être engagée dans certains secteurs, par exemple pour la relève des boys domestiques (il y en a 8.000 à Léopoldville); elle trouvera aussi de l'embauche dans les usines textiles, la manufacture du tabac, le commerce, etc.

En conclusion, au cours de la prochaine décade le développement des entreprises industrielles ne peut se fonder sur un accroissement des effectifs ouvriers. La solution doit être cherchée ailleurs.

d) Le problème qualitatif : la valorisation du travail.

Jusqu'ici, le marché du travail congolais s'est caractérisé par une extensibilité quasi indéfinie de l'offre. Très généralement, toute demande de main-d'œuvre était satisfaite, sans grandes difficultés, par les engagements ou recrutements. Le volume de l'emploi a pu ainsi être décuplé en 30 ans sans aucune concurrence réelle entre employeurs. Pour cette raison, et aussi à cause de l'absence de concentration du travail en face de la concentration des entreprises, les salaires sont restés voisins du minimum vital. Le prix de revient de cette main-d'œuvre nombreuse et dépourvue de qualification est inférieur à celui d'un travail mécanisé ou d'une main-d'œuvre qualifiée.

Ce n'est que depuis quelque temps que la demande de main-d'œuvre a dépassé l'offre. Sur le marché de l'emploi au Congo, une tendance à la pénurie pose de nouveaux problèmes à long terme. Puisqu'ils ne peuvent compter sur l'embauche facile de travailleurs supplémentaires, les employeurs doivent donc valoriser l'effort producteur des effectifs disponibles, mieux former leurs ouvriers, mettre en service plus de machines, utiliser plus rationnellement la main-d'œuvre. L'évolution est inévitable.

e) La stabilisation de l'emploi.

L'économie congolaise, centrée sur l'exportation de produits primaires, est extrêmement sensible aux variations exogènes de la conjoncture. Les crises économiques provoquent dans les pays producteurs de matières premières des perturbations particulièrement violentes; la plus dangereuse est la contraction brusque du volume de l'emploi et les troubles sociaux que ce chômage brutal peut engendrer.

Le graphique N° 3 (1) montre que le volume de la main-d'œuvre utilisée ac-

(1) voir page 15

tuellement atteint presque le double de celle employée durant la période de boom allant de 1925 à 1930. Lors de la crise qui débuta vers 1930, 30 % des effectifs furent licenciés. Même si dans l'avenir une autre crise aussi aiguë se déclarait, le chiffre de la main-d'œuvre restant employée au fond de la dépression dépasserait encore largement le maximum de 1927.

Cette marge correspond au développement fondamental de l'économie congolaise.

Un des objectifs du Plan Décennal est de diminuer l'instabilité de l'économie en général et du marché du travail en particulier. Il faut d'abord exporter des produits finis ou semi-finis. Surtout, on doit augmenter la production de biens de consommation destinés au marché intérieur. Mais la capacité d'absorption de celui-ci dépend en ordre principal du volume et de la stabilité des revenus indigènes. C'est pourquoi nous devons simultanément accroître le montant des revenus indigènes et éviter les variations trop accentuées des effectifs de la main-d'œuvre.

CONCLUSIONS.

Le but du Plan Décennal est d'augmenter la production des biens laquelle, soit directement, soit par voie d'échange, doit améliorer le niveau de vie des populations.

Son exécution suppose que l'effort humain sera plus productif.

Peut-on attendre cet accroissement d'une augmentation des effectifs de travailleurs ? La démographie nous l'interdit. Il faut surtout augmenter le rendement.

Dans ce domaine, l'État a des devoirs qu'il remplira. Il veillera à la généralisation de l'enseignement primaire, technique et féminin. Il doit aussi utiliser plus rationnellement la main-d'œuvre dans ses propres chantiers.

Néanmoins, un effort considérable incombe aux employeurs eux-mêmes. L'organisation de l'apprentissage, l'orientation professionnelle, l'usage d'outils appropriés et surtout le remplacement de l'homme par la machine, constituent autant de moyens d'action dont l'application coordonnée s'avère dès à présent indispensable.

Nombre d'employeurs ont déjà compris ce problème et peuvent s'enorgueillir de réalisations qui doivent être généralisées.

TITRE II

LES BESOINS

CHAPITRE I

L'ALIMENTATION

Section I. — CONSIDERATIONS GENERALES

L'alimentation des indigènes est parfois insuffisante ; elle est souvent mal équilibrée, surtout dans les milieux coutumiers. La carence en protéines animales est grave. Les matières grasses font défaut, surtout en certaines régions.

L'étude scientifique du problème de la nutrition est confiée à l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale. La solution doit en être recherchée dans le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture.

Le but à atteindre dans le courant de la décade est d'assurer à la population une alimentation rationnelle comportant tous les éléments nécessaires à l'organisme humain et respectant, entre ceux-ci, une juste proportion. Le programme alimentaire contiendra dès lors un ensemble de mesures diverses répondant à cette double exigence.

1.— La production de *protéines animales* est actuellement trop faible. Dans les climats tempérés, un régime équilibré requiert, par jour, une quantité de protéines égale, en grammes, au nombre de kilos représentant le poids moyen des individus. Au moins un quart de ces protéines doit être d'origine animale. Il semble que cette règle soit valable aussi pour les climats chauds.

Les acides aminés, essentiels à l'homme, existent en abondance dans les protéines animales et principalement dans le lait, la viande et le poisson. Parmi les aliments végétaux, le soja et l'arachide en contiennent la gamme la plus étendue.

Si l'on évalue la population indigène totale du Congo à environ 11 millions d'individus et le poids moyen de chaque individu à environ 40 kg., la quantité de protéines annuellement nécessaire est de l'ordre de : $40 \times 11 \times 365 = 160.600$ tonnes, dont un quart en protéines animales, soit environ 40.000 tonnes.

Faute de données exactes sur le métabolisme de la race noire dans les conditions climatiques du Congo, il est difficile de mesurer l'importance de la carence en protéines ; il est pourtant certain que l'équilibre est loin d'être atteint.

La quantité de protéines animales actuellement produites au Congo atteint environ 18.500 tonnes par an, chiffre résultant de l'évaluation du nombre des protéines contenues dans les quelque 110.000 tonnes de produits énumérés ci-après :

13.600 tonnes de viande d'élevage contenant 17 ½ % de protéines, soit	2.380 tonnes
15.000 tonnes de viande de chasse contenant 17 ½ % de protéines, soit	2.625 tonnes
30.000 tonnes de poisson frais représentant 18.000 tonnes de chair comestible, dont 20 % de protéines, soit	3.600 tonnes
30.000 tonnes de bestioles diverses (chenilles, termites, petits mam- mifères, oiseaux et reptiles) représentant 22.500 tonnes d'aliment consommable contenant 20 % de protéines. soit	4.500 tonnes
10.760 tonnes de bétail importé du Ruanda-Urundi, soit 5.918 tonnes de viande, contenant 17 ½ % de protéines soit	462 tonnes
10.500 tonnes de poisson sec importé (dont il faut déduire 15 % de déchets) contenant 40 % de protéines, soit	3.570 tonnes

ce qui représente environ 18.500 tonnes de protéines animales.

La consommation en protéines animales est donc inférieure à 5 grammes par habitant et par jour.

2. — La production locale de *protéines végétales* atteint environ 150.000 T. par an, soit 38 grs par habitant et par jour. Une adéquate répartition de ces ressources permettrait de satisfaire l'ensemble des besoins de la population : en effet, le total de 43 grs (5 grs de protéines animales plus 38 grs de protéines végétales) s'approche de la norme de 1 gr. de protéines par nombre de kilos représentant le poids moyen des individus. Mais en pratique, l'équilibre n'est pas atteint. L'indigène ne trouve pas régulièrement à sa portée une ration suffisante de protéines végétales.

Il faut donc améliorer la répartition des protéines végétales actuellement produites. La production des légumineuses, particulièrement celle des arachides, des haricots et des pois, doit être accrue dans le double but d'enrichir la ration de protéines végétales et d'en faciliter la répartition.

En outre et surtout, l'élevage et la pisciculture, sources de protéines animales, doivent être développés.

3. — La population indigène est mieux ravitaillée en *graisses* qu'en protéines. D'ailleurs, les corps gras sont moins nécessaires au Congo que dans les pays à climat tempéré et la production locale d'oléagineux est très importante, quoique la localisation en soit assez déficiente. A l'heure actuelle, le ravitaillement en graisses est assuré, presque exclusivement, sous forme d'huiles végétales (palme, arachides, sésame, cucurbitacées).

Le problème consiste à étendre la culture des oléagineux aux régions qui en sont encore dépourvues et qui s'y prêtent. De plus, il serait désirable d'intensifier les élevages bovins et porcins pour pouvoir introduire dans l'alimentation une plus grande quantité de graisses animales.

4. — L'alimentation en *hydrates de carbone* est largement suffisante. L'Administration a imposé certaines cultures éducatives et notamment celle du manioc. Il n'y a pas de carence à cet égard ni de danger de famine. Mais il serait souhaitable de varier autant que possible l'alimentation à base d'éléments amylacés et pour cela de recommander la généralisation de la culture des céréales.

5. — Les déficiences en vitamines sont rares, grâce à l'abondance des fruits frais ou de l'huile de palme dans la plupart des régions la Colonie. Certaines précautions s'imposent toutefois dans les grandes agglomérations.

Jusqu'à présent, il n'est pas scientifiquement établi que les populations congolaises souffrent d'une déficience calcique d'origine alimentaire. Signalons par exemple que la consommation de 30 grs de chenilles séchées assure un approvisionnement *en calcium* égal à celui de 100 cl. de lait et six fois plus riche en phosphore. Mais il va sans dire que les chenilles ne constituent qu'un apport accidentel et saisonnier qui n'est d'ailleurs pas apprécié par toutes les races.

Enfin la consommation du sel est en progression constante. En 1947, le Congo a importé 27.500 T. de sel qui viennent s'ajouter à la production locale. Une augmentation de la consommation est à prévoir et à encourager.

6. — La *valeur énergétique* totale des protéines, graisses et hydrates de carbone produits sur place, se situe actuellement aux environs de 2.500 calories par jour et par habitant.

La proportion démographique du Congo est approximativement de un homme, une femme, 1 ½ enfant, dont la consommation est donc de 3,5 x 2.500, soit environ, 8.750 calories. Si nous calculons à la valeur 1 la ration de l'homme adulte, à 0.75 celle de la femme adulte, et à 0,50 celle de la moyenne des enfants, l'unité démographique 1 homme + 1 femme + 1 ½ enfant, devra consommer 2,5 rations d'homme adulte. La ration journalière de l'unité adulte mâle représente donc 8.750 cal. : 2.5, soit environ 3,500 calories.

L'objectif du plan alimentaire doit donc être d'améliorer l'équilibre du régime par un accroissement et une meilleure répartition de l'approvisionnement total de la Colonie.

Section II. — MESURES PRATIQUES

Il serait illusoire et dangereux de vouloir imposer sans délai, à toute la population autochtone, une ration alimentaire uniforme qui ne correspondrait ni à ses goûts ni aux possibilités de production.

La consommation par l'indigène des aliments « nobles » n'est encore aujourd'hui qu'un objectif lointain. C'est ainsi par exemple, que l'élevage ou la culture de certaines céréales, en raison des difficultés locales et du faible rendement, n'est pas toujours pour les indigènes d'un intérêt immédiat et certain, Il serait impossible de réaliser et, par conséquent, dangereux de préconiser l'abandon général des spéculations actuelles.

Il importe donc avant tout, de maintenir les cultures qui assurent à la population son alimentation en calories et lui permettent de subsister dans les conditions que la nature lui assigne. Tenant compte des lenteurs inhérentes au progrès agricole, de la nécessité technique des rotations et des impératifs de la conservation du sol, les cultures vivrières classiques seront maintenues et améliorées : c'est ainsi que les objectifs de production pour le manioc et les céréales en 1959 se situeront à un niveau plus élevé que celui d'aujourd'hui.

*
* *
*

Toutefois, la multiplication progressive des besoins et des revenus des indigènes aura pour conséquence la diversification de la demande sur le marché intérieur et l'accroissement rapide de la consommation de produits d'origine locale que les indigènes négligent à présent. Déjà la demande de sucre est en forte progression et l'augmentation de la consommation du thé et du café est prochaine.

Tel qu'il est développé plus loin, le programme agricole de la Colonie vise à une production locale de 2.500 à 3.000 calories par habitant, indépendamment des exportations. Dans ce total, la part revenant aux cultures robustes et peu spéculatives, comme le manioc, est très importante. Dans le cas où la consommation humaine n'absorberait pas l'entièreté de cette production, le reliquat pourrait servir aux industries de transformation.

Dans le choix des rotations, une place de plus en plus grande sera accordée aux arachides, aux légumineuses et aux patates douces. On s'efforcera de diversifier les productions locales, afin de donner à la population la possibilité de varier son alimentation

en évitant autant que possible les transports interrégionaux.

*
* *

En fait de matières grasses, la source la plus régulière et la plus importante est et restera l'huile de palme. Le programme des cultures pérennes prévoit la création de palmeraies en vue du ravitaillement local. La ration en graisses pourra, en outre, être considérablement accrue par le développement des cultures d'arachides et par le traitement approprié des graines de coton. On peut prévoir que, en fin de décade, la production totale de matières grasses sera telle, que le Congo sera capable d'augmenter ses exportations de produits oléagineux tout en répondant aux exigences de l'alimentation des indigènes.

L'amélioration de l'approvisionnement en protéines est une oeuvre de longue haleine. La production de protéines végétales atteindra, en fin de décade, quelque 200.000 T., soit de quoi fournir en moyenne 50 grs par habitant et par jour, quantité supérieure au minimum requis. Une répartition judicieuse de cette production et l'organisation de sa distribution permettront d'assurer un approvisionnement satisfaisant.

Il importe cependant de mettre tout en oeuvre pour augmenter les quantités de protéines animales. Au Congo Belge, l'entretien du cheptel, la production de viande et de lait sont plus laborieux et plus coûteux que la pêche et la pisciculture. Au surplus, l'indigène montre peu d'aptitude pour l'élevage. Il convient donc d'accorder une attention particulière, au cours des premières années, à la pisciculture. Le plan piscicole tend à tripler la production annuelle de poisson et à la porter ainsi à 100.000 tonnes environ. Mais il ne faut pas pour autant négliger l'élevage, même s'il coûte, par unité de protéines, plus cher que la pisciculture.

La réalisation du programme qui sera exposé plus loin, permettra de doubler la production locale de viande et de porter la consommation de lait à 84.500.000 T. en fin de décade. Dans ces conditions, la production locale de viande, de poisson, d'animaux divers et de lait assurerait à la consommation, dès 1959, quelque 27.000 T. de protéines animales, ce qui représente près de 70 % du minimum requis (1). A cela s'ajouteront les importations de viande et de poisson, ainsi que la production de la pêche maritime, soit un supplément de protéines d'environ 10.000 tonnes. Le total porterait le montant de la consommation à 37.000 T., soit une quantité répondant presque aux exigences d'une alimentation rationnelle.

*
* *

Du reste, la valeur nutritive des aliments sera améliorée par la création d'installations de conservation (entrepôts, wagons spéciaux, etc...). L'utilisation généralisée, d'un réseau frigorifique éliminera les déperditions consécutives au séchage de la viande et du poisson; elle permettra aussi de relier les régions d'élevage et de pêche aux contrées moins favorisées et d'assurer ainsi une répartition plus adéquate des disponibilités alimentaires.

(1) Cette prévision de fin de décade se décompose comme suit :

Env. 5.000 T.	de protéines contenues	dans la viande d'élevage	
Env. 3.000 T.	«	«	dans le lait
Env. 12.000 T.	«	«	dans le poisson frais ;
Env. 7.000 T.	«	«	dans la viande de chasse et les bestioles diverses.

L'intensification des échanges interrégionaux est indispensable pour l'ensemble des productions alimentaires. La diversification de ces productions doit être réalisée non seulement sur le plan local, mais également sur le plan régional, voire national; la répartition doit se faire par l'échange entre zones complémentaires. Les diverses régions écologiques de la Colonie se prêtent inégalement à certaines spéculations. Si la patate douce peut croître partout, si le progrès scientifique permet d'étendre la zone de culture des haricots, par contre, le palmier à huile est plus exigeant, tandis que les terres d'élevage ne se trouvent pas partout. L'expérience acquise dans la production du coton a démontré, par ailleurs qu'il y avait intérêt à grouper systématiquement certaines productions.

Ces faits détermineront l'orientation future de l'agriculture : des échanges de plus en plus importants, à distance de plus en plus grande, s'établiront entre régions spécialisées mais complémentaires. La réalisation d'un programme d'alimentation rationnelle comporte donc non seulement le développement de la production agricole locale, telle qu'elle est prévue au programme du paysannat, mais la coordination, à l'échelon régional et national, du choix des rotations et des échanges de produits et marchandises.

*
* *

Enfin ! last but not least, l'amélioration de l'approvisionnement local en vivres doit être complétée par la pratique d'une sage économie culinaire. Il importe que l'indigène tire le meilleur profit des vivres qui sont à sa portée et apprenne à veiller à l'équilibre de son régime alimentaire. Son éducation, à cet égard, doit être entreprise dès l'âge scolaire : les enfants exigeront de leurs parents une nourriture sans cesse améliorée et plus rationnelle. Les écoles ménagères apprendront aux femmes à tirer parti des disponibilités en vivres et à réduire au minimum les pertes dues à la cuisson, à la conservation et à la préparation des aliments.

C H A P I T R E I I

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

PARAGRAPHE I. — GENERALITES

Au Congo Belge, pays neuf, la distribution de l'eau n'a pu être organisée jusqu'ici que dans quelques grands centres. Il importe maintenant d'en étendre le bénéfice aux contrées de l'intérieur ; aussi le programme exposé ci-après concerne-t-il principalement les centres secondaires et les villages.

Dans certaines régions, l'eau est abondante et dans d'autres elle est rare. Dans les premières, il suffira de la rendre potable ou plus facilement accessible; dans les secondes, on devra peut-être faire des travaux importants pour l'amener de loin ou la faire jaillir de grandes profondeurs.

Les avantages d'un bon approvisionnement en eau ne concernent pas seulement le confort et l'agrément des habitants; ils sont encore et surtout d'ordre médical et d'ordre économique.

D'ordre médical, car plusieurs grandes maladies endémiques ou épidémiques, principalement les affections intestinales, sont propagées par les eaux polluées. Les ravages causés par la bilharziose, le typhus, les dysenteries bacillaire et amibienne diminuent dans la mesure où les groupements humains disposent d'un système d'approvisionnement en eau répondant aux exigences de l'hygiène.

D'ordre économique aussi : dans les villages comme dans les centres extra-coutumiers, les points d'eau sont souvent rares ou situés à de trop longues distances des habitations. Les indigènes consacrent au portage de l'eau un nombre considérable d'heures qui pourraient être utilisées de façon plus productive. La création d'un service de distribution d'eau dans les grands centres, la multiplication des puits et des sources dans les centres secondaires et les milieux ruraux corrigeront cette situation.

Dans les régions d'élevage, l'aménagement d'abreuvoirs bien conditionnés permettra de lutter efficacement contre les verminoses du bétail; l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel contribuera directement à accroître le revenu des populations d'éleveurs.

*
* * *

Le programme décennal d'approvisionnement en eau comporte d'une part, la création ou l'extension de réseaux de distribution d'eau proprement dits, d'autre part, la multiplication des puits et le captage des sources dans les milieux ruraux.

a) *Distribution d'eau* : les travaux d'adduction d'eau dans les centres sont effectués par la Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (Regideso).

La Regideso fut créée en 1933, à une époque où les garanties accordées aux organismes concessionnaires privés grevaient lourdement le budget de la Colonie. Les réseaux de Boma, Matadi, Coquilhatville et Stanleyville lui furent concédés. Les ventes annuelles de la Régie, qui étaient de 240 000 m³ d'eau en 1934, sont passées aujourd'hui à plus de 7.000.000 de m³; il faut y ajouter la vente de quelque 1.300.000 Kwt. d'électricité.

Le programme de distribution d'eau dans les grands centres et les centres secondaires exposé ci-dessous a été étudié et sera réalisé par la Regideso.

L'installation d'un réseau de distribution suppose une consommation suffisante pour justifier la mise de fonds du premier établissement. On comprendra pourquoi il n'y a guère jusqu'ici qu'une dizaine d'agglomérations qui ont pu être dotées d'une telle installation.

Le programme décennal prévoit l'adaptation des 10 réseaux existants aux besoins toujours croissants qui résultent de l'augmentation de la population des centres urbains. Le coût total de ces travaux se monte à 351,5 millions.

Il prévoit, en outre, la création de réseaux de distribution d'eau dans 27 localités classées comme centres secondaires. La dépense sera de l'ordre d'un demi-milliard. Malgré leur coût élevé, ces travaux devraient être exécutés dans un délai relativement court, eu égard à leur intérêt médical et économique.

b) *Puits et sources* : le forage de puits et le captage de sources supposent un minimum de stabilité chez les usagers. Il serait illogique de pourvoir d'installations fixes des populations nomades ou semi-nomades. Le programme Puits et Sources s'applique donc aux centres extra-coutumiers dont la consommation trop faible ne justifierait pas l'installation d'un réseau de distribution et aux groupes ruraux qui seront stabilisés par l'application des programmes agricoles.

La nécessité d'un approvisionnement en eau répondant aux exigences de l'hygiène élémentaire se fait tout spécialement sentir dans les régions où sévit la bilharziose; une action plus intense sera donc exercée dans le Kivu et la Province Orientale, qui sont particulièrement menacés par cette maladie.

L'exécution du programme Puits et Sources sera confiée au Service de Géologie et d'Hydrologie de la Colonie.

PARAGRAPHE II - LE PROGRAMME DE DISTRIBUTION D'EAU

A) *Amélioration des réseaux existant dans les grands centres.*

Le programme établi par la Regideso pour l'extension des 10 réseaux existants est schématisé dans le tableau ci-après :

Tableau n° 5

Localité	Capacité actuelle en m ³ /jour	Consommation actuelle en m ³ /jour	Capacité future en m ³ /jour	Coût du premier établissement en 1.000 francs	Observations
Boma	1.600	800	3.200	7.000	Renforcement des installations actuelles, puis construction d'une nouvelle centrale avec captage dans le fleuve
Matadi	2.000	1.300	4.000	25.500	
Léopoldville	12.000	10.000	24.000	110.000	
Coquilathville	2.000	900	3.000	10.000	Eau fournie par Sogechim et distribuée par Regideso
Stanleyville	1.000	1.000	3.000	31.000	
Jadotville	3.000	1.400	3.000	5.000	
Élisabethville	8.000	8.000	24.000	108.000	Reprise et rééquipement du réseau Simak
Luluabourg	—	—	2.000	5.000	
Costermansville	2.000	2.000	4.000	25.000	
Albertville	1.000	1.000	2.000	25.000	Reprise et rééquipement du réseau C.F.L.
Total :	32.600	26.400	72.200	351.500	

B) Installation de distributions d'eau dans les centres secondaires.

Les localités suivantes seront pourvues d'une distribution d'eau dans le courant de la décade :

DISTRIBUTION D'EAU DANS LES CENTRES SECONDAIRES

Tableau n° 6.

PROVINCES	LOCALITES	PROVINCES	LOCALITES
<i>Léopoldville</i>	Kikwit Cattier Banana Tshela Banningville Inongo Thysville (1)	<i>Orientale</i>	Buta Irumu Paulis Bunia Aketi Nizi Mongbwalu
<i>Équateur</i>	Libenge Lisala Boende Bumba Coquilathville Wangoto (1)	<i>Kasaï</i>	Lusambo Kabinda Luebo
<i>Kivu</i>	Kindu Goma	<i>Katanga</i>	Kamina Kasenga Kongolo Bukama

(1) Extension du réseau existant.

Le coût total de ces travaux est estimé à environ 500 millions.

PARAGRAPHE III — PROGRAMME DE PUIITS ET SOURCES

Une équipe double de puisatiers indigènes dirigés par un sondeur européen peut installer environ 50 puits par an. Ce rythme sera plus rapide lorsqu'il s'agira du captage ou de l'aménagement de sources.

Le programme prévoit la mise en service progressive de 21 équipes, qui installeront en 10 ans quelque 10.000 puits et sources. La répartition des travaux entre Les diverses régions de la Colonie peut être faite comme suit :

Tableau n°7.

PROVINCES	Nombre de circonscriptions indigènes	Total des puits et sources	Nombre de puits et de sources par circonscription
Léopoldville	213	1.440	7
Équateur	226	1.440	6
Orientale	230	2.880	13
Kivu	70	1.200	17
Katanga	167	1.440	8
Kasaï	218	1.680	8
Total Colonie	1.124	10.080	9

Le coût d'une équipe double travaillant pendant 10 ans est évalué à :

Dépenses récurrentes x 10:	8.600.000
Immobilisation dans puits et sources :	3.000.000

Total décade : 11.600.000

Compte tenu du fait que les 21 équipes seront mises en service progressivement au cours des trois premières années, le coût total du programme décennal de Puits et Sources s'établira comme suit :

Années 1949-50 :	16,8 millions.
Années 1951-52 :	33,6 millions.
Années 1953-54 :	50,4 millions.
Années 1955-56 :	50,4 millions.
Années 1957-58 :	50,4 millions.

Ce qui représente un total d'environ 201.000.000 francs.

RECAPITULATION

Les dépenses totales relatives au programme décennal d'approvisionnement de la population en eau potable se répartissent comme suit :

	Millions de Frs.
Distribution d'eau dans les grands centres :	351,5
Distribution d'eau dans les centres secondaires :	500.
Puits et Sources	201.

Total : 1.052,5

C H A P I T R E I I I

L'HABILLEMENT

Les besoins actuels des indigènes en produits textiles se limitent presque exclusivement à l'habillement et à la literie. Il importe, pour des raisons d'hygiène et de confort, de développer cette consommation surtout dans les régions où l'organisme humain doit lutter contre l'humidité et les brusques variations de température. L'insuffisance de vêtements provoque chez les enfants des maladies « a frigore », dans toute la Colonie ; les adultes même en souffrent dans les régions d'altitude. On ne pourra porter remède à cette situation que par l'augmentation des revenus de la population et la propagande éducative.

L'expérience des dernières années a prouvé que l'indigène désire consacrer une part importante de son revenu aux achats de textiles : on peut estimer à plus de deux milliards de francs les sommes dépensées en 1948 par les indigènes du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en linge, tissus, confections, etc...

Le développement de ces besoins chez l'indigène contribuerait grandement à accroître en lui l'attrait du gain et à améliorer ainsi son effort productif.

1.— *Tissus pour vêtements et bonneterie.*

L'approvisionnement vestimentaire de la Colonie n'a cessé de croître depuis les débuts de l'occupation européenne. A la suite d'une longue évolution, il pouvait être évalué en 1937-38 à quelque 50 millions de mètres de tissu et 2.000 T. d'habillement, lingerie et confections de toutes espèces pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi, soit environ 4 mètres de tissu par habitant.

Les besoins n'ont cessé de croître depuis lors. En 1947, le seul marché du Congo Belge a absorbé les productions suivantes

a. tissus importés	8.107 T.
b. confections importées	4.089 T.
c. tissus de production locale	<u>3.000 T.</u>
	15.196 T.

Dans ce montant, le métrage de tissus pour indigènes représente en moyenne quelque 7 mètres par habitant et par an.

Il est intéressant de faire la comparaison avec la consommation enregistrée dans des régions semblables :

Pays.	Consommation annuelle par tête d'habitant.
Mexique	22 mètres
Brésil	20 »
Égypte	16 »
Indes Néerlandaises (1940)	12,5 »
Indes Britanniques	10 à 15 mètres

En Nigérie, pendant la guerre, l'importation de tissus pour indigènes était d'environ 6 mètres par habitant. En Europe Occidentale, le chiffre correspondant oscille entre 35 et 45 mètres.

Compte tenu de l'évolution de la demande, le Congo devrait pouvoir être assuré, dès 1959, d'une consommation de 15 mètres par habitant, soit 160 millions de mètres. Il faut pour cela absorber la presque totalité (ou les 9/10^e) (1) de la production locale, laquelle est évaluée à 60 millions de mètres en 1959, et importer annuellement, en cas de conjoncture favorable, quelque 100 millions de mètres, avec une augmentation considérable des tissus imprimés.

Le Congo Belge et le Ruanda-Urundi ont importé en 1947 72 T. de chaussettes, 94 T. de singlets et 42 T. de tricots ; une grande quantité de chaussettes et de singlets sont de plus importés en friperie. Les besoins ne sont pourtant pas satisfaits. La consommation doit nécessairement suivre l'évolution générale et cessera de se limiter aux agglomérations. La production locale de ces articles pourra vraisemblablement dépasser à elle seule 1.000 T. par an, si les projets en cours sont réalisés.

Le consommateur indigène fait un usage de plus en plus fréquent de vêtements confectionnés, importés à l'état neuf ou usagé ou produits sur place. Le programme de développement industriel devra tendre à l'augmentation du nombre et de l'importance des ateliers de confection.

2.— Couvertures.

On évalue aujourd'hui la demande annuelle à une couverture par 7 habitants, ce qui représente un très sérieux progrès par rapport à l'avant-guerre. Tenant compte de l'amélioration de la qualité et, par conséquent, de la durée des couvertures, on estime qu'à l'issue de la période décennale, la proportion devrait être d'une couverture par an pour 3 habitants, soit 3.700.000 couvertures pour le Congo Belge. Le programme de développement industriel assurera une production locale de 2 millions 1/2 de couvertures par an dès 1951.

(1) Une partie de la production de l'Est sera écoulée dans le territoire du Ruanda-Urundi.

C H A P I T R E I V

LE LOGEMENT ET L'AMENAGEMENT DES AGGLOMERATIONS

Section I. — SITUATION ACTUELLE

Jusqu'ici, les conditions de logement de la population indigène ne se sont pas améliorées à un rythme comparable à celui de l'ensemble de l'économie congolaise. L'habitation de la grande majorité des indigènes est restée la hutte en pisé, en torchis, en feuillages, en herbe ou en paille.

Dans les centres, des efforts sérieux ont été déployés pour faire face à l'immigration des travailleurs. Mais, l'insuffisance de la construction a eu pour conséquence le surpeuplement des habitations existantes dont beaucoup d'ailleurs auraient été abandonnées si la crise n'avait pas persisté.

Dans les milieux coutumiers, les migrations résultant des pratiques culturelles et la faible densité de la population ont empêché l'industrialisation de la construction qui est restée une activité familiale.

Quant à l'approvisionnement domestique en eau et en énergie, à la voirie, à l'évacuation des matières usées, aux services urbains, etc..., de grands efforts doivent encore être entrepris en vue d'assurer à chaque habitant un minimum de confort matériel et de faire face à l'augmentation constante de la population dans les grandes agglomérations.

Au cours des années de guerre et d'après-guerre, les ressources disponibles pour la construction et les travaux publics étaient strictement limitées et l'excès de la demande par rapport à l'offre a imposé des solutions provisoires. Aujourd'hui, dans le cadre d'un programme décennal, une action méthodique et continue peut et doit être tentée.

Portée du programme.

Le programme qui va être proposé ne saurait être, en dépit de son caractère décennal, que l'amorce d'une immense entreprise visant à assurer un logement comparable à toute la population du Congo Belge.

Ce programme comporte :

- 1.— l'aménagement des cités indigènes et la construction dans ces cités de quartiers résidentiels parfaitement salubres et bien équipés;
- 2.— la construction dans les centres miniers et les grandes entreprises agricoles de cités-jardins destinées aux travailleurs ;
- 3.— l'aménagement et la construction d'habitations dans les principaux centres de paysannat

La pénurie de logement qui sévit actuellement exige que la priorité soit donnée à la construction d'habitations nouvelles plutôt qu'à l'amélioration de celles qui existent.

Section II. — L'AMENAGEMENT DES CITES INDIGENES ET LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS DANS CES CITES

1.— OBJECTIFS.

L'effort des pouvoirs publics dans le domaine de l'urbanisation et de la construction doit porter, au cours de la décade, sur les principales localités de la Colonie.

A.) *Plans d'urbanisme.*

Les réalisations projetées pour la décade ne peuvent être laissées au hasard des circonstances. Il importe d'élaborer au plus tôt les plans d'urbanisation en fonction du développement ultérieur de chaque cité. Ce rôle incombera aux autorités locales et aux offices qui seront constitués dans les principales cités. On sait, en effet, que le développement des agglomérations est souvent contrecarré par une utilisation défectueuse des terrains qui les avoisinent. Il faut donc que les pouvoirs publics ménagent des possibilités d'extension en recourant, au besoin, à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

B.) *Dimension des terrains.*

Tant que les moyens de protection hygiénique sont insuffisants, les habitations doivent être isolées les unes des autres. Ce n'est qu'au fur et à mesure du développement des services publics et des travaux d'hygiène, qu'on pourra envisager la réduction de la superficie des parcelles.

Au surplus, il est désirable que les familles indigènes puissent cultiver un jardin et assurer elles-mêmes une partie de leur subsistance. Afin de favoriser dans les milieux de travailleurs la pratique de la culture potagère et du petit élevage, on s'efforcera de créer, à proximité des centres et le long des voies de communications, des agglomérations suburbaines où les travailleurs disposeront de terrains plus vastes.

C.) *Nature des constructions.*

Il faut s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de ne construire que des immeubles en matériaux durables. Ils sont plus hygiéniques ; leur entretien est moins coûteux et réclame moins de main-d'œuvre. Ils seront vendus aux indigènes moyennant des paiements échelonnés. Raison de plus pour qu'ils conservent leur valeur le plus longtemps possible. Les habitations et maisons de commerce seront conçues de telle sorte qu'elles puissent encore être utilisées d'ici 30 ans au moins.

Le programme de construction en matériaux durables ne saurait pourtant résoudre la crise de logement du jour au lendemain. Il devra être complété par un programme de constructions provisoires destinées à être utilisées pendant la période de transition par les familles les moins favorisées. Le plus souvent, ces constructions pourront être érigées par les intéressés eux-mêmes, travaillant en famille et avec l'aide de voisins ou d'amis ; il suffira donc d'apporter des matériaux standards là où ils doivent être mis en œuvre.

Le nombre de pièces séparées que doit compter une habitation, qu'elle soit provisoire ou définitive, dépend de l'importance de la famille. Il y a lieu à cet égard de tenir compte de l'accroissement de la natalité et des familles nombreuses dans les centres stabilisés. Il faut en tout cas qu'il y ait une salle commune où personne ne loge, une chambre pour le ménage et des chambres distinctes pour garçons et filles.

D.) *Technique de construction.*

A vrai dire, les normes idéales de l'habitation équatoriale restent à préciser. Une étude approfondie des techniques et des formules doit être entreprise, au plus tôt, par tous les organismes intéressés, afin d'assurer la protection de la population et son confort pour un minimum de frais. Les méthodes d'aération et de couverture, le placement du plancher doivent notamment faire l'objet de normes à la fois rationnelles et simples. L'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale devra promouvoir les recherches dans ce domaine.

La standardisation des méthodes de bâtisse et le groupement des constructions en grands chantiers permettent une sérieuse diminution du prix de revient.

L'approvisionnement en briques, en agglomérats d'argile, en matériaux comprimés, tuiles, charpentes, boiseries et revêtements sera assuré grâce à l'installation d'industries de la construction et de colons spécialisés.

E) *Accession à la propriété.*

Dans les centres, le sol appartient à l'État. Il est désirable que la propriété du sol soit progressivement attribuée aux indigènes, car l'accession à cette propriété est un des éléments du progrès matériel et moral et de la paix sociale. Mais c'est surtout la propriété de la construction qui doit être de plus en plus généralisée ; dans ce but, on stimulera l'esprit d'épargne chez les indigènes ; on facilitera, notamment, l'achat de la maison par le locataire.

F.) *Équipement et aménagement des agglomérations.*

Avant toute construction, le terrain doit être convenablement drainé. La fourniture d'eau potable et d'eau à usage ménager doit s'étendre à toutes les cités indigènes des agglomérations. Le programme de distribution d'eau prévoit des crédits à cette fin.

L'évacuation des matières usées doit être assurée avant la fin de la décade dans toutes les cités indigènes. Il faudra donc créer des égouts et transporter, enfouir ou incinérer les matières usées ou les utiliser comme engrais. L'évacuation des eaux de ruissellement sera également assurée dans les centres.

La question des voiries sera résolue selon la nature du sol. Là où le sol est argileux, la voirie est indispensable ; des crédits devront être prévus tant en faveur des cités que des offices qui seront chargés de l'aménagement des nouveaux quartiers.

L'éclairage public doit encore être installé dans la plupart des cités.

Des marchés seront organisés dans chaque quartier ; ils seront abrités et éclairés. Il est désirable que les allées, les places publiques et même les parcelles soient ombragées, sans que la circulation d'air autour des habitations soit compromise. Il est à recommander de planter des arbres fruitiers, lesquels apporteront un appoint à l'alimentation en vitamines.

Les services médicaux, sanitaires, sociaux et d'incendie doivent être équipés et localisés de manière à pouvoir desservir aisément les divers quartiers intéressés. Il en est de même des écoles et des édifices du culte.

Le problème des transports en commun devra être résolu à Léopoldville, au cours de la décennie. Il devra également être étudié pour Elisabethville.

La régularité des approvisionnements des cités indigènes sera assurée par le développement des entrepôts, des silos, des installations frigorifiques. Au point de vue sanitaire, la bonne conservation des produits et le maintien de leur valeur alimentaire seront contrôlés dans des laboratoires et installations appropriés.

La population ouvrière des centres doit jouir de distractions adaptées à ses moyens et à son état. Des cercles d'agrément, des cercles sportifs, des cafés, des cinémas sont en voie de réalisation dans les principaux centres ; ils se développeront rapidement au cours de la décennie.

Enfin, des caravansérails permettront de loger les passagers et pourront servir d'abri aux travailleurs célibataires.

2.- MISE EN ŒUVRE DES MOYENS.

Afin de coordonner les efforts que nécessitera la réalisation du programme proposé, il a paru opportun de créer un Conseil Supérieur des Cités Indigènes et des Offices. Dans toutes les agglomérations affectées à la population non européenne et qui auront été désignées par le Gouverneur Général, un office sera institué, dans le but de veiller à la construction, à la gestion et à la disposition des bâtiments. Cet office pourra même, à la demande des autorités, assumer l'entreprise de travaux publics et la gestion de services publics. Il deviendra propriétaire des terrains qui, dans son ressort, appartiennent à l'État ou que l'État acquerrait en vue de la réalisation de son objet.

Chaque office dressera au plus tôt un plan général pour l'ensemble des quartiers et un plan détaillé pour celui dont la construction est envisagée en premier lieu. La construction ne sera entreprise que lorsque la voirie et les canalisations d'eau et d'électricité auront été établies. Les offices veilleront à l'approvisionnement en matériaux de construction et en pièces préfabriquées et en organiseront le transport vers les chantiers. Ils négocieront les contrats avec les entrepreneurs et les fournisseurs. L'aménagement de chaque quartier sera réalisé séparément et au prix le plus bas ; pour donner aux contrats le plus d'ampleur possible, on cherchera à y inclure les constructions exécutées aux frais des tiers. Les nouveaux quartiers aménagés seront construits en matériaux durables.

Les baux comporteront une clause d'achat à tempérament, et toute cession par les offices, une clause de préemption en faveur de ceux-ci. Les offices accorderont la faculté d'acquérir des immeubles non seulement aux indigènes, individus ou coopératives mais encore aux personnes physiques ou morales non-indigènes.

Dès qu'une rue sera achevée et qu'en même temps les facilités d'approvisionnement et les centres d'agréments auront été assurés, on y transférera de préférence les résidents du ou des quartiers dont l'aménagement est prochain.

Le programme d'investissements à réaliser par les offices dans le délai de 6 ans pour un total de 20.000 habitations s'établit comme suit :

Constructions de la voirie et des canalisations.	250 millions
Construction des habitations	700 millions
Intérêts, frais d'entretien et de gestion	<u>172 millions</u>
	1.122 millions

Par habitation la dépense globale sera donc de quelque 56.000 francs

L'office assumera la charge d'entretenir les habitations et la voirie qu'il aura construites. Les frais sont estimés par an à 3 % du coût total, soit environ 34 millions par an pour 20.100 habitations. Le loyer annuel sera de 1.800 frs. en moyenne, soit de 36 millions par an pour 20.000 habitations.

Grâce au produit des ventes et des loyers, le recours à l'emprunt ou aux avances du Trésor ne sera plus nécessaire, réserve faite de certaines interventions des pouvoirs publics dans les frais d'entretien de la voirie.

Ainsi, en tenant compte du fait que les recettes courantes de l'office permettront de couvrir les 172 millions représentant les intérêts et les frais d'entretien et de gestion, on peut estimer à 950 millions le capital nécessaire à l'exécution d'un programme comportant la construction de 20.000 habitations.

Les réalisations projetées pour la décennie comprendront :

1" l'aménagement de quartiers nouveaux et la construction de 20.000 habitations à Léopoldville, où la pénurie du logement est particulièrement grave (la densité de population par parcelle est de quelque 10 habitants dans la partie principale de cette ville). Cette tranche du programme comporte des investissements de 1.122 millions de francs.

2" l'aménagement de quartiers nouveaux et la construction de 20.000 habitations dans les grandes autres cités. Cette seconde tranche comporte des investissements de 1.122 millions de francs également.

Les investissements seraient donc, pour l'ensemble des offices à créer, de quelque 2.244 millions. Le capital à engager par l'Etat, divers organismes et entreprises, de 1.900 millions. La contribution éventuelle du Trésor aux frais d'entretien devra être récupérée par l'impôt foncier.

Section III. — LE LOGEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE INDIGÈNE EN DEHORS DES CITES

En dehors des cités indigènes, l'Etat et les employeurs ont le devoir d'améliorer les conditions de logement de leurs travailleurs. Cette obligation doit être exécutée au plus tôt. Un sérieux effort a déjà été fait et sera poursuivi par la Force Publique. Dans les autres services, il est nécessaire que l'Etat montre l'exemple.

Le logement du personnel qui devra être recruté par l'Etat en exécution de son programme, notamment en matière d'agriculture, est prévu dans le programme lui-même. En outre, le personnel des services existants devra être logé d'une manière satisfaisante. Cette question sera traitée dans le cadre du Titre I « Urbanisme et Constructions », du Livre II, 3^e partie.

Les villages industriels de travailleurs créés par des entreprises privées doivent être progressivement remplacés par des cités-jardins. A cet égard, des réalisations intéressantes peuvent déjà servir d'exemple.

Le problème du logement des travailleurs fait l'objet de réglementations qui seront progressivement renforcées. Il importe notamment que les colons occupant une main-d'oeuvre d'une certaine importance, soient obligés de lui assurer un logement convenable.

Dans la construction des cités de travailleurs, on respectera, mutatis mutandis, les normes définies plus haut pour les cités indigènes.

Section IV. — LE LOGEMENT DANS LES MILIEUX RURAUX

Le principal obstacle à la construction d'habitations convenables pour les gens de la brousse et à l'aménagement définitif des régions rurales, réside dans le fait que les pratiques culturelles actuelles entraînent de continuel déplacements de populations.

Le programme agricole qui sera exposé plus loin a pour but notamment de stabiliser au cours de la décade une grande partie de la population rurale. La création de « paysannats » comporte l'aménagement et l'équipement des villages. La construction de fermettes sera progressivement réalisée, notamment en fournissant aux agriculteurs, organisés en coopératives, les matériaux nécessaires aux constructions durables. Dans ce domaine, l'action du Fonds du Bien-Etre Indigène s'avérera sans doute particulièrement efficace.

L'approvisionnement en eau potable et à usage ménager fait l'objet d'un chapitre spécial (1).

L'usage des bored-holes devra être généralisé. Les déchets de l'économie domestique seront utilisés à des fins agricoles. L'éducation de la population dans le domaine de l'hygiène est plus nécessaire dans les milieux coutumiers que partout ailleurs.



(1) Voir Programme de Puits et Sources.